

| Entreprise d'accueil | Entreprise de transport |
|---|--|
| Raison sociale : INOVALYS | Raison sociale : |
| Adresse : | Adresse : |
| Tél. : Télécopie : | Tél. : Télécopie : |
| Nom du Directeur Général : M. Bruno CAROFF | Employeur ou son représentant (Nom/Fonction) : |
| Représenté par (Nom/Fonction) : | Sous-traitant ou son représentant (Nom/Fonction) : |

| Fréquence des opérations | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Opération ponctuelle, date duau | <input type="checkbox"/> Opération annuelle (répétitive) <small>Le présent protocole est applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé en cas de modification significative dans l'un quelconque de ses éléments constitutifs</small> |
| Nature des opérations | |
| <input type="checkbox"/> Chargement | <input type="checkbox"/> Déchargement |

| Lieu de chargement ou de déchargement | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aire <input type="checkbox"/> Autre Horaires d'accès pour l'entreprise d'accueil : <p align="center">Du lundi au vendredi : 8h30 -17h30</p> Personne à contacter à l'arrivée : | <input type="checkbox"/> Réalisé par le laboratoire <input type="checkbox"/> Réalisé par l'entreprise de transport Modalités de stationnement : |

| Dispositions générales |
|--|
| En accord avec les prescriptions des articles R 4515-4 à R 4515-11 du Code du Travail, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation. Le transporteur s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout nouveau chauffeur amené à pénétrer sur le site. Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints. Toute information modifiant ce protocole sera annexé ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole. |

| Le Directeur Général d'INOVALYS | Le responsable de l'entreprise effectuant le chargement déchargement |
|--|---|
| Je reconnais avoir pris connaissance des éléments portés dans ce document. Je m'engage à informer mes salariés du protocole de sécurité et à leur faire appliquer les règles de sécurité Nom..... Date..... Signature | Je reconnais avoir pris connaissance des éléments portés dans ce document. Je m'engage à informer mes salariés du protocole de sécurité et à leur faire appliquer les règles de sécurité Nom..... Date..... Signature |
| <ul style="list-style-type: none"> • Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale • Arrêté du 26 avril 1996 pris en application de l'article R. 237-1 du code du travail et portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et de décharge- ment effectuées par une entreprise extérieure • Code du travail articles R. 4515-1 à R. 4515-11 | |

Véhicules et matériels de manutention de l'entreprise extérieure

| Caractéristique du véhicule | Aménagement du véhicule | Matériel de manutention prévu dans le véhicule |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Véhicule léger <input type="checkbox"/> Poids lourd sans remorque <input type="checkbox"/> Poids lourd avec remorque <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Plateau <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Citerne <input type="checkbox"/> Carrossé <input type="checkbox"/> Bâche <input type="checkbox"/> Fourgon <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Appareil de manutention Nature : <input type="checkbox"/> autre : |

Caractéristiques de la marchandise

| Nature | État | Conditionnement | Quantité | Poids |
|--|------|---|----------|-------|
| <input type="checkbox"/> Marchandises générales, le cas échéant (à préciser) : | | <input type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Palette <input type="checkbox"/> Colis non palettisé <input type="checkbox"/> Autre : | | |
| <input type="checkbox"/> Denrées périssables | | <input type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Palette <input type="checkbox"/> Colis non palettisé <input type="checkbox"/> Autre : | | |
| <input type="checkbox"/> Matières dangereuses | | <input type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Palette <input type="checkbox"/> Colis non palettisé <input type="checkbox"/> Autre : | | |
| <input type="checkbox"/> Animaux vivants | | <input type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Palette <input type="checkbox"/> Colis non palettisé <input type="checkbox"/> Autre : | | |
| <input type="checkbox"/> Animaux morts | | <input type="checkbox"/> Vrac <input type="checkbox"/> Palette <input type="checkbox"/> Colis non palettisé <input type="checkbox"/> Autre : | | |

Déroulement de l'opération de chargement/déchargement

Contexte: Préciser les responsabilités de chaque partie dans les actions de chargement /déchargement :

.....

Responsable de l'opération : Personnel de l'entreprise d'accueil : si possible préciser l'identité de la personne :
 Personnel de l'entreprise de transport

Matériel mis à disposition de l'entreprise extérieure (cocher les cases)

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Diable | <input type="checkbox"/> Transpalette (Manipulée par l'entreprise d'accueil INOVALYS) | <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : |
| | | |

Documents remis et commentés par l'établissement d'accueil

Observations particulières

| | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Plans (accès, circulation, infirmerie) voir dernière page du document <input type="checkbox"/> Autres : | |
|---|--|

Consignes générales de sécurité

Porter les équipements de protection individuelles suivants durant l'opération de chargement / déchargement

| | | | | | | |
|--------------------------|---|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | | | | | | |
| Casque | Chaussures ou Bottes de sécurité | Vêtement de travail | Lunettes de sécurité | Gant | Masque | Protection auditive |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Port de tout autre équipement de protection, préciser :

.....

.....

.....

| Interdiction | Consignes |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> De fumer <input type="checkbox"/> De faire pénétrer un tiers dans l'enceinte de l'établissement <input type="checkbox"/> De stationner à un autre endroit que celui prévu dans le plan fourni <input type="checkbox"/> D'évoluer dans la zone d'action des matériels de manutention <input type="checkbox"/> De monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres <input type="checkbox"/> De circuler à pied sur les aires de manœuvres <input type="checkbox"/> Autre..... | <input type="checkbox"/> Les ouvertures et fermetures des portes de remorques ou camions doivent s'effectuer véhicule à l'arrêt, moteur coupé, frein à main serré, cale sous les roues tractrices <input type="checkbox"/> Respecter les consignes de circulation sur le site Vitesse limitée à 10 km/h <input type="checkbox"/> Pratiquer l'opération de chargement et/ou de déchargement véhicule immobilisé, moteur à l'arrêt <input type="checkbox"/> En cas de chargement, le responsable de manutention doit veiller à l'équilibrage des charges, au calage et à l'arrimage sur le véhicule <input type="checkbox"/> Autre : |

Sécurité pour le transport de matières dangereuses

| Caractéristiques des produits transportés | | | | | | | | | |
|---|--|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Présence de matières dangereuses ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Numéro ONU : | | | | | | | | | |
| | Explosif | Inflammable | Comburent | Gaz sous pression | Corrosif | Toxique | Dangereux pour la santé | CMR | Dangereux pour l'environnement |
| Caractéristiques produit : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Précautions à prendre en fonction de la caractéristique du produit : | | | | | | | | | |
| Procédure et cheminement de l'opération (à la charge de l'établissement d'accueil INOVALYS) | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Affichage des panneaux de signalisation obligatoire | Contrôle de la certification / habilitation du chauffeur | Récupération des polluants et élimination | | | | | | | |

Règlement applicable aux transporteurs pénétrant dans l'enceinte de l'établissement

L'acceptation par un Transporteur d'une prestation de service dans l'établissement entraîne l'obligation pour lui de respecter le présent règlement, les dispositions du règlement applicables aux tiers et de garantir ce respect par tout membre de son personnel. Le Transporteur déclare en outre bien connaître le décret 92-158 du 20 février 1992 fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans l'établissement par une entreprise extérieure.

1. Circulation dans l'établissement

1.1 - Par le personnel du Transporteur

L'accès au bureau du responsable de réception ou d'expédition ainsi qu'aux lieux de chargement/déchargement se fera par l'itinéraire assigné dans le présent protocole. Toute circulation ou tout stationnement non motivé par des raisons de service, est prohibé.

1.2 - Par les véhicules du Transporteur

Les véhicules du Transporteur ne sont autorisés à pénétrer sur le site que pour les besoins du chargement/déchargement et selon l'itinéraire assigné dans le présent protocole. Leur vitesse est limitée à 10 km/h et leur circulation ou stationnement ne doit pas gêner l'exploitation de l'établissement. Le décrochage de remorque est exceptionnel et ne pourra se faire que sur les emplacements définis avec le responsable de l'opération de chargement/déchargement. Aucun stationnement ne pourra être accepté durant la nuit ou le week-end (remorque ou tracteur), sauf organisation particulière. Le décrochage de remorque et le stationnement de nuit ou le week-end sont interdits.

2. Exécution des travaux

2.1 - Formalités de réception

Le chauffeur stationne son véhicule dans les emplacements dédiés identifiés dans le plan du site, si ceux-ci sont occupés, il se gare à l'entrée du site en attendant qu'ils se libèrent.

2.2 - Préparation du véhicule

Le chauffeur est seul responsable des opérations suivantes :

- Ouverture/fermeture des portes du véhicule.
- Le chauffeur est dans l'obligation d'assister au chargement/déchargement de son véhicule selon la procédure définie dans le présent protocole.
- Respect des procédures de chargement.

2.3 Chargement/déchargement

Tout déchargement de produits ou de palettes vides non destinés à Inovalys ne pourra qu'être temporaire.

3. Sécurité, Hygiène et Prévention

Le Transporteur se soumettra à toutes les obligations mises à sa charge par la réglementation en vigueur.

3.1 Sécurité

L'établissement se réserve le droit de faire contrôler la provenance de toute marchandise, matériel et matériau entrant ou sortant de l'enceinte du site.

- Dès l'entrée sur le centre et pendant toute la durée des opérations, le chauffeur s'engage à porter les équipements de protection individuelle tel qu'identifié dans le présent protocole.

3.2 Hygiène

De par les règlements en vigueur et de par la nature même de certains produits présents sur le site (produits chimiques dangereux), le personnel du transporteur ainsi que ses véhicules doivent être conformes aux principes suivants :

Chauffeur : celui-ci doit revêtir une tenue propre, décente et adopter un comportement correct,

Véhicule : celui-ci doit, dans tous les cas, être en bon état et conforme aux règlements de circulation en vigueur, propre et sec, étanche et exempt d'odeurs et de matières dangereuses non compatibles avec les produits à charger ou décharger, conforme à la prescription de la marchandise transportée ou à transporter.

3.3 Prévention des accidents et incendies

- Le chauffeur devra se conformer au présent protocole dans sa totalité.

De plus, il devra signaler au responsable d'expédition ou de réception tout élément dont il aurait connaissance et qui pourrait entraîner la mise en danger de lui-même ou d'autrui.

4. Possibilités offertes aux chauffeurs

Dans les limites de ses possibilités et des dispositions réglementaires, Inovalys permet :

- l'usage d'équipements collectifs situés à l'accueil (sanitaires...),
- l'usage de certains services et matériels (infirmerie, matériel de lutte contre l'incendie).

Le Transporteur s'engage à respecter les règles en vigueur dans l'établissement ou celles qui lui seront spécialement notifiées.

Rappel des consignes de sécurité applicable sur le site

- Port des équipements de protection individuelle tel que défini dans le présent protocole.
- Les vêtements doivent être couvrants (pas de manches courtes, ni de shorts) et les chaussures ouvertes sont interdites.
- Interdiction pour toute personne accompagnant le chauffeur d'entrer sur le site.
- Vitesse maximum autorisée dans l'enceinte de l'établissement : 10 km/h.
- Respecter le code de la route, le sens de circulation et la signalisation.
- Interdiction de fumer sur le site.
- Des moyens de secours (lave-œil, douche de sécurité, extincteurs) sont à la disposition du transport et accessible dans la zone de chargement/déchargement.
- Tout accident, incident qui survient dans l'enceinte de l'entreprise d'accueil doit être signalé à la personne responsable de la réception ou à l'assistant de prévention du site.
- Tout accidenté même léger doit se signaler à une personne d'Inovalys pour prise en charge. L'incident sera enregistré dans le registre des accidents
- En cas de déclenchement de la sirène d'évacuation, respecter les consignes d'évacuation données par le responsable d'évacuation.

MOYENS DE SECOURS

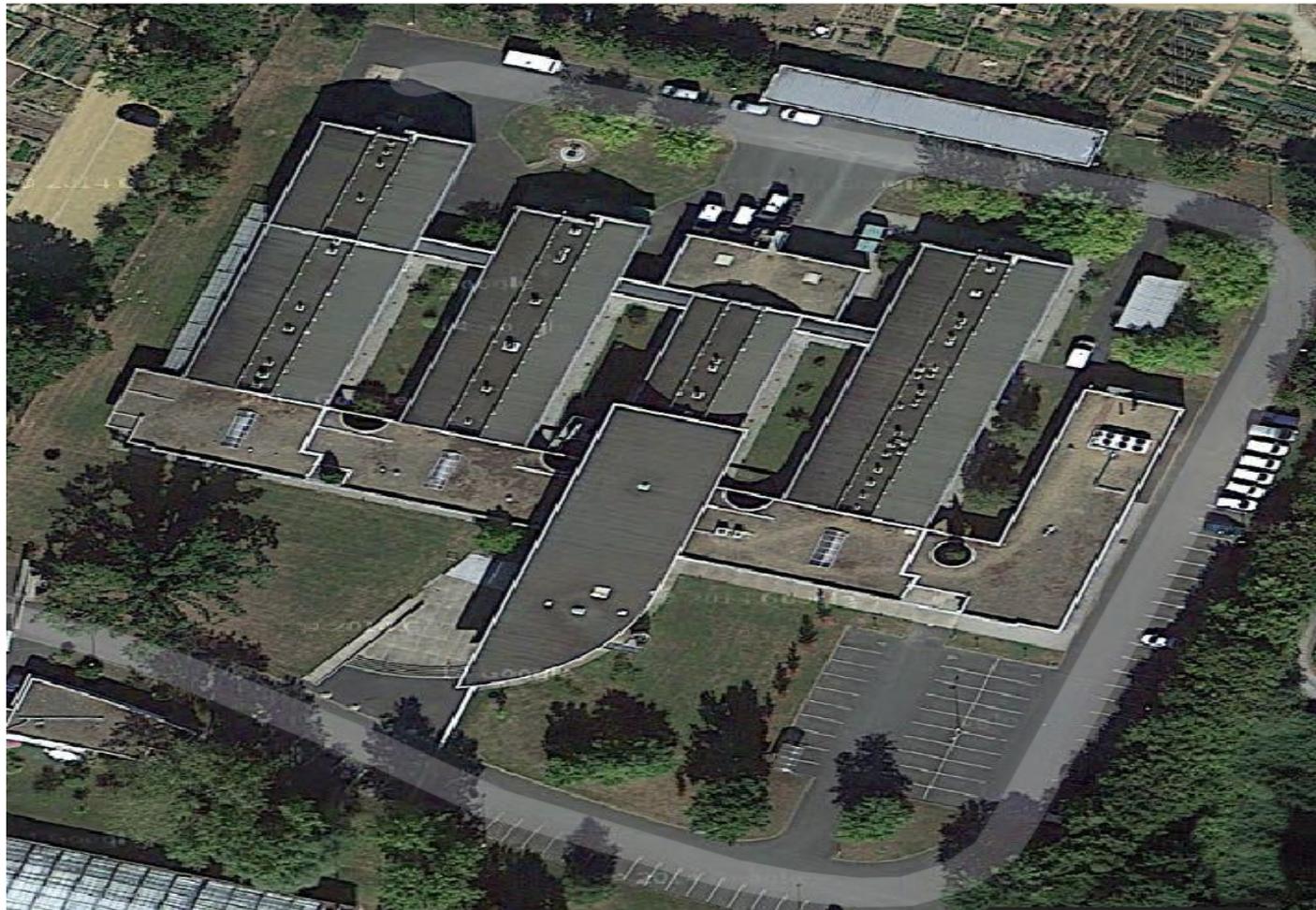
Consignes d'urgence en cas d'incendie ou d'accident

Présence d'un sauveteur secouriste du travail : non oui, numéro de téléphone :

A partir de tout poste téléphonique :

| | |
|---|---|
|  | <p>Les pompiers : (0) + 18</p> |
|  | <p>Le SAMU : (0) + 15 ou (0) + 112</p> |
|  | <p>Le Centre Antipoison et de toxico vigilance : +33 (2) 41 48 21 21</p> |

PLAN DU SITE ANGERS :



Légende du plan :

| | | | |
|--|---|--|-----------------------------|
| | Sens de circulation | | Voie piétonnes |
| | Limitation de vitesse | | Lieu de stationnement |
| | Lieu de chargement déchargement | | Point d'accueil |
| | Lignes électriques aériennes | | Zone interdite au chauffeur |
| | Téléphone disponible pour le chauffeur | | Emplacement des extincteurs |
| | Locaux sanitaires (douches, sanitaires) | | |

Modalités d'accès et consignes de circulation sur le site :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PLAN DU SITE INOVALYS Nantes :



Légende du plan :

| | | | |
|--|---|--|-----------------------------|
| | Sens de circulation | | Voie piétonnes |
| | Limitation de vitesse | | Lieu de stationnement |
| | Lieu de chargement déchargement | | Point d'accueil |
| | Lignes électriques aériennes | | Zone interdite au chauffeur |
| | Téléphone disponible pour le chauffeur | | Emplacement des extincteurs |
| | Locaux sanitaires (douches, sanitaires) | | |

Modalités d'accès et consignes de circulation sur le site :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PLAN DU SITE INOVALYS Le Mans :



Légende du plan :

| | |
|--|---|
| | Sens de circulation |
| | Limitation de vitesse |
| | Lieu de chargement déchargement |
| | Lignes électriques aériennes |
| | Téléphone disponible pour le chauffeur |
| | Locaux sanitaires (douches, sanitaires) |

| | |
|--|-----------------------------|
| | Voie piétonnes |
| | Lieu de stationnement |
| | Point d'accueil |
| | Zone interdite au chauffeur |
| | Emplacement des extincteurs |

Modalités d'accès et consignes de circulation sur le site :

.....

.....

.....

.....

.....